



VELO TEAM BINCHOIS

Charte d'adhésion

1. Dispositions Générales :

- Le Vélo Team Binchois s'inscrit dans le cadre d'une activité cycliste sportive à caractère touristique, celle-ci se pratiquant sous forme de sorties hebdomadaires accompagnées par des capitaines de route .
- L'esprit d'équipe y est le maître mot !

2. Adhésion :

- De par son inscription, le membre s'engage sur les points suivants :

Respect des statuts du Vélo Team Binchois

Capacité d'intégration sociale et physique à l'esprit du groupe

Participation aux sorties hebdomadaires du calendrier annuel

Acquittement d'une cotisation annuelle

Respect du code de la route

Respect de l'environnement

Respect des consignes données par les capitaines de route

Port du casque obligatoire

Port de l'équipement « Team » obligatoire lors des sorties du groupe

Respect des arrêts « techniques » signalés par les capitaines de route

Adoption d'un comportement sportif et fair play

Participation aux sorties avec un équipement adéquat et en bon état

1. **Cotisation :**

- Son montant annuel est fixé par le comité en fin de chaque année pour l'année suivante

Il est de Vingt Cinq Euros pour l'année 2015

- Elle est destinée aux frais administratifs et aux frais de gestion du club.
- Le versement de celle-ci se fait de façon anticipative et ce au plus tard au 15 janvier de l'année concernée